

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

20 mai 2025

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le vingtième jour de mai deux mille vingt-cinq (20/05/2025) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, une séance extraordinaire des membres du Conseil de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Étaient présents en personne :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac, a motivé son absence;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville.
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin.

Formant ainsi quorum sous la présidence de madame Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19h05.

Re 25-05-98

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose l'ajournement de la séance à 19h06.

Re 25-05-99

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose la réouverture de la séance à 19h19.

Adoption de l'ordre du jour

Re 25-05-100

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation de signer une entente sur les retombées économiques avec TES Mauricie H2 inc.;
4. Présentation de l'entente;
5. Questions de l'assemblée;

6. Levée de l'assemblée.

Autorisation de signer une entente sur les retombées économiques et sur certaines conditions de développement du parc d'énergie renouvelable avec TESMauricie H2 inc.

CONSIDÉRANT que TESMauricie H2 inc. souhaite construire et exploiter une usine qui produira de l'hydrogène vert et du gaz naturel renouvelable, sur le territoire de la ville de Shawinigan (ci-après le « Projet Mauricie »);

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement énergétique de cette usine serait assuré par un parc éolien d'une capacité installée de 800 MW et d'une centrale solaire d'une capacité installée de 200 MW (ci-après le « Parc d'énergie renouvelable »), combinés avec un raccordement au réseau d'Hydro-Québec de 150 MW;

CONSIDÉRANT que le Parc d'énergie renouvelable à être développé serait installé, en partie, sur le territoire de la MRC de Mékinac et, le cas échéant, TESMauricie H2 inc. souhaiterait contribuer au développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que le Projet Mauricie est en cours de processus d'évaluation et d'examen de ses impacts sur l'environnement afin de répondre aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Pars, lequel devrait subséquentment confier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires souhaite, dans l'éventualité où TESMauricie H2 inc. obtiendrait toutes les approbations et recommandations favorables préalablement nécessaires à l'émission d'un décret gouvernemental autorisant le Projet Mauricie, que l'insertion du Parc d'énergie renouvelable s'effectue le plus harmonieusement possible;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la conclusion d'une entente avec TESMauricie H2 inc. portant sur les retombées économiques et sur certaines conditions de développement du Parc d'énergie renouvelable revêt une importance pour la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'une telle entente permettrait également d'assurer des retombées économiques à l'échelle régionale de la MRC de Mékinac qui pourront bénéficier à l'ensemble de la population;

Re 25-05-101

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle, et il est résolu à la majorité des maires :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- D'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer l'Entente sur les retombées économiques régionales et sur certaines conditions de développement du parc d'énergie renouvelable;

Monsieur Michel Tremblay, maire d'Hérouxville s'enregistre contre cette proposition.

Présentation de l'entente

Considérant que la préfète ne parvient pas à obtenir le silence dans la salle, la présentation de l'entente n'a pas lieu.

Questions de l'assemblée

Environ 175 personnes sont présentes, aucune question n'est posée.

Levée de l'assemblée

Re 25-05-102

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière